MM. Duriez, à Lille ; Durot, à Auxi ; Duvert, à Gonnehem ; Desert, à Denain ; Dubiliez, à Lomme ; Dewicos, à Cominé-sur-l'Escaut ; Eichelinger, à Wattrelos ; Evrard, à Lecelles ; Evrard, à Roubaix ; Falas, à Anzin ; Février, à Anzin ; Favorel, à Tourcoing ; E. Fenain, à Anzin ; A. Fenain, à Aniche ; Ferd. Fenain, à Aniche ; Fr. Fenain, à Aniche ; A. Fenain, à Aniche ; Feutrie, à Armentières ; Fièvez, à Aniche ; Filez, à Vieux-Condé ; Flament, à Roubaix.

(A suivre).

Stud Book du cheval de trait du Nord. — Le Conseil d'administration du Stud-Book du Cheval de Trait du Nord a l'honneur d'informer MM. les Eleveurs que la Commission technique opérera dans la première quinzaine de février prochain sa tournée annuelle d'inscription des juments et étalons de la race du cheval de trait du Nord.

Il prie ceux d'entre eux qui désireraient solliciter l'inscription de juments ou d'étalons, de vouloir bien, soit adresser leur demande, soit la renouveler s'ils l'ont déjà formulée, avant le 25 Janvier courant, délai de rigueur, au siège de la Société, 36, Place du Théâtre, Lille.

Des avis personnels leur seront envoyés en temps utile pour leur faire connaître le lieu, le jour et l'heure où la Commission procédera à l'examen de leurs animaux.

Comité consultatif des chemins de fer. — Sont nommés membres de la section permanente du comité consultatif des chemins de fer pour l'Algérie : MM. Edmond Faucheur, président de la Chambre de commerce de Lille; Herbart, président de la Chambre de commerce de Dunkerque.

Ponts et chaussées. — M. Gilles, commis des ponts et chaussées de 4e classe, actuellement attaché, dans le département du Nord, au service des voies navigables du Nord et du Pas-de-Calais, sera affecté, à dater du 1er février 1908, dans le département de la Seine, au service ordinaire (fonds départementaux), en remplacement de M. Saint-Paul.

Prorogation d'une surtaxe sur l'alcool aux octrois. — Le « Journal officiel » publie aujourd'hui une loi autorisant la prorogation d'une surtaxe sur l'alcool aux octrois de Bourbourg-Ville, Estaires et Hazebrouck.

Trains ouvriers entre Seclin et Pont-à-Vendin. — Sur la demande des Mines de Lens, la Compagnie du Nord a prolongé depuis le lundi 6 janvier 1908, au départ de Templeuve, les trains ouvriers actuels existant entre Seclin et Pont-à-Vendin.

L'horaire est ainsi fixé :

Attan (nuit). — Templeuve, départ, 4 h. 12; Cappelle, 4 h. 17; Canchompiez, 4 h. 21; Pont-à-Marcq, 4 h. 25; Pont-Thibaut, 4 h. 29; Avelin, 4 h. 32; Templemars, 4 h. 38; Pont-à-Vendin, arrivée, 5 h. 42.

Retour (soir). — Pont-à-Vendin, départ, 3 h. 24; Templemars, arrivée, 4 h. 11; Avelin, 4 h. 17; Pont-Thibaut, 4 h. 21; Pont-à-Marcq, 4 h. 24; Canchompiez, 4 h. 28; Cappelle, 4 h. 32; Templeuve, 4 h. 39.

Conseil supérieur des pêches maritimes. — Sont nommés membres de ce Conseil : MM. Parjon, député ; Cligny, directeur de la section agricole de Boulogne-sur-Mer ; Trystram, sénateur.

Récompenses aux sous-agents des postes. — Sont transformées en médailles d'argent des postes et télégraphes, les médailles de bronze antérieurement décernées aux sous-agents dont les noms suivent, savoir :

Nord. — MM. Bétrème, facteur receveur à Rieux-en-Cambrésis ; Wils, courrier auxiliaire à Hondschoote, titulaires de la médaille de bronze depuis le 30 décembre 1906.

Pas-de-Calais. — M. Théry, facteur rural à Bucquoy.

La médaille de bronze des postes et télégraphes est décernée aux sous-agents dont les noms suivent, savoir :

Nord. — MM. Affiard, brigadier facteur à Lille; Legaye, courrier convoyeur à Lille.

Pas-de-Calais. — MM. Lamourette, courrier d'entreprise à Arras ; Martel, facteur local à Saint-Menard ; Vasseur, facteur de ville à Saint-Omer.

LA BELGIQUE

Une femme et trois enfants écrasés par un train

Gand, 9 janvier.

Un terrible accident s'est produit hier à midi sur la ligne de Gand-Anvers, non loin de la gare de Waes. La femme Morel conduisait son enfant et les enfants de son frère à l'école. Elle traversa le passage à niveau du chemin de fer, alors que le train qui venait d'arriver d'Anvers manœuvrait en gare. La femme et les enfants furent renversés et horriblement mutilés. La femme était décapitée, ainsi que deux enfants. Le troisième enfant avait une jambe coupée à la hauteur de la cuisse. Son état est désespéré.

Morts sur leur locomotive

Bruxelles, 9 janvier.

En gare de Confestu, près de Binche (Belgique), le mécanicien et le chauffeur d'une locomotive appartenant à une usine métallurgique voisine ont été broyés à leur poste, la locomotive étant allée buter contre un wagon de marchandises, sur une voie de garage.

Arrestation de « faiseuses d'anges »

Bruxelles, 9 janvier.

La police de Liège a arrêté dans cette ville trois sages-femmes, inculpées de nombreuses manœuvres abortives. Ces trois « faiseuses d'anges » avaient une clientèle très étendue dans toutes les classes sociales et l'on prétend que le nombre des personnes compromises est très élevé et qu'il s'en trouve dans toutes les provinces de Belgique et même en France, en Angleterre et aux Pays-Bas.

CHRONIQUE MINIÈRE

La visite de M. Barthou à Courrières

Le ministre fait part de ses impressions à M. Clémenceau

Paris, 9 janvier.

M. Clémenceau, président du Conseil, a reçu ce matin M. Louis Barthou, qui lui a rendu compte de son voyage à Courrières.

Il résulte de l'enquête poursuivie et des déclarations recueillies par le ministre des Travaux publics, que l'on se trouve en présence d'un échauffement partiel dans le puits n° 3, dont l'importance et l'étendue semblent avoir été exagérées.

Les ingénieurs de l'Etat et le délégué mineur qui ont accompagné M. Barthou dans sa visite à la fosse, se trouvent absolument d'accord sur la cause du sinistre et sur les mesures déjà prises ou projetées.

Les travaux paraissent de nature à circonscrire l'incendie pour aboutir à son extinction, et assurer la sécurité de la mine.

Carnet du Lecteur

DEUIL

A Somain. — Nous apprenons la mort de M. Michel Morelle, pompé chez M. Louis Mic, maître d'hôtel. Ses funérailles auront lieu samedi, à 9 heures ½ du matin. Nous présentons à la famille nos sincères condoléances.

Dernière Heure

Au pays de Ménélik

ITALIE ET ABYSSINIE

Un combat entre Italiens et Abyssins. — Pertes considérables. — L'émotion à Rome. — Les mesures du gouvernement italien.

Rome, 9 janvier.

Un télégramme d'Aden annonce que 2.000 Abyssins ont envahi dans le pays des Somalis le territoire soumis à la souveraineté italienne. Les habitants sporés ont demandé l'assistance des troupes italiennes. C'est alors qu'un combat a eu lieu entre les soldats italiens et les soldats abyssins. On signale de grandes pertes. La ville de Lugh est en ce moment assiégée par les Abyssins.

Le gouvernement italien a ordonné l'envoi sur la côte des Somalis de plusieurs navires de guerre. En outre, il a chargé son résident de protester auprès de Ménélik contre la violation des traités et d'exiger le rappel des Abyssins ainsi que le châtiment des coupables. Ces faits ont provoqué à Rome une impression énorme. Les journaux d'opposition accusent nettement le gouvernement d'imprévoyance. Le président du Conseil en ce moment dans le Nord a annoncé son retour immédiat à Rome.

QUARANTE NOYÉS !

Madrid, 9 janvier.

Une dépêche de Rabat à l' « A. B. C. » annonce qu'un navire allemand a appris la nouvelle que deux barcasses ont chaviré dans le passage de la barre de la rade.

Quarante personnes ont péri. Il y a plusieurs Européens parmi les victimes.

Maire antimilitariste acquitté en Cour d'Assises

Chalon-sur-Saône, 9 janvier.

M. Raquillet, le maire antimilitariste de Mercurey, a comparu devant le jury de Saône-et-Loire pour provocation au meurtre, au pillage et à l'incendie.

Oui, écrivait-il cette patrie, je la renie et je crache sur son drapeau... Oui, je dis que tout cela est injuste et qu'il faut par tous les moyens en saper les bases, même en disant aux jeunes gens qui partent au régiment de ne pas perdre de vue que leur véritable ennemi n'est pas dans les troupiers de l'autre côté de la frontière... Je dis tout cela et j'ajoute qu'il ne faut pas que les jeunes gens se trompent de côté quand ils se serviront de leurs armes... Disons donc qu'il ne doit y avoir de lutte pour la classe prolétarienne que contre la classe qui veut maintenir l'organisation actuelle, que toute guerre doit être déposée par tous les moyens. l'insurrection, la grève générale, etc., sans se préoccuper qui l'aura déclarée.

En raison des manifestations possibles, le service d'ordre était doublé. Au cours de l'interrogatoire, M. Raquillet a déclaré :

— En écrivant mon article, je n'ai jamais eu l'idée de provoquer quiconque au meurtre, pas plus que les militaires à la désobéissance; je l'ai écrit par haine de la guerre, un point c'est tout; et si j'ai manqué mon but, qui est d'empêcher les guerres fratricides et les expéditions lointaines, je le regrette et je m'en excuse.

— Vous êtes bien lyrique, cependant ? demande le président.

— Pas du tout, répond Raquillet. J'estime Hervé et je lui tends la main quand il est dans le malheur, mais je ne professe pas toutes ses idées.

A l'audition des témoins, les trois députés Meslier, de la Seine, Mariotton, de Lyon, et Bouveri de Saône-et-Loire, sont venus défendre Raquillet qui, pour eux, est un brave homme et un citoyen incapable de provoquer au meurtre.

Le député Meslier a fait à la barre une véritable conférence antimilitariste.

Finalement, M. Raquillet a été acquitté.

BOURSE DE BRUXELLES

Bruxelles, 9 janvier.

Obligations. — Bruxelles 1902 105,75 — Bruxelles 1905 95,75 — Anvers 1887 98. — Anvers 1903 97. — Gand 1899 82,5.

Charbonnages. — Anderlues 800, . — Bernissart 551, — Bois-d'Avroy 1050. — Charbonnages Belges 640,.. — Chevalières ..... — Courcelles-Nord ..... — Fontaine l'Evêque 2185, — Ham-sur-Sambre 755,.. — Hornu-Wasmes ..... — Houillères Unies 331,. — La Haye 1120,.. — Mariemont ..... — Monceau 740, — Nord Charleroi 2800,.. — Patience 1050. — Produits au Flénu ..... — Réunis de Charleroi 2150, — Gouffre 1960,.. — Trieu-Kaisin 1100. — Horloz 2180.

Aciéries. — Cockerill ..... — Ougrée 1290,.. — Providence 2075. — Sarr-bruck 8850,.

Zinc. — Asturienne des Mines 610,.. — Zinc de Silésie 1465,..

LILLE

FUNÉRAILLES SOLENNELLES

de M. Emile Desmet

Le Bureau de Bienfaisance nous envoie la communication suivante :

Après entente entre la Municipalité, la Préfecture, l'Administration du Bureau de Bienfaisance et le clergé de Saint-Etienne et de Saint-Maurice, le programme définitif et officiel a été réglé comme suit :

La cérémonie religieuse aura lieu en l'église de Saint-Maurice à Lille, samedi à onze heures. L'assemblée à dix heures 3/4, au siège du Bureau de Bienfaisance, 29, rue des Fossés, où le corps est exposé depuis hier dans la grande salle des délibérations convertie en chapelle ardente.

Les sapeurs-pompiers formeront la haie et la musique prendra la tête du cortège. Les coins du poêle seront tenus par MM. Crépy Saint-Léger, adjoint à l'Assistance publique, Duburcq, adjoint, ami de la famille, Herland, administrateur du Bureau de Bienfaisance, et Piolaine, administrateur des Hospices.

Derrière le corbillard viendront MM. Vincent, préfet du Nord, Ch. Delesalle, maire de Lille, Lemay, vice-président des Hospices, Titren, vice-président du Bureau de Bienfaisance, le Conseil municipal, la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance, et celle des Hospices, puis ensuite la famille.

Le cortège suivra les rues des Fossés, Vieille-Comédie, Jean-Roisin, Nationale, Grande-Place, des Manneliers, Faidherbe, du Priez et Parvis Saint-Maurice.

M. Oscar Petit a bien voulu se charger de l'organisation d'un orchestre symphonique qui fera entendre plusieurs morceaux funéraires. M. Duvillier chantera le « Pie Jesu », de Faure, à l'élévation.

Après la cérémonie, le cortège suivra les rues de Paris, des Ponts-de-Comines, de Roubaix et de la ou cimetière de l'Est.

Un seul discours sera prononcé par M. le Maire de Lille.

Le Monument André

Liste de souscription N° 14

Mme Descamps, propriétaire, 5 fr.; MM. G. Wallaert, propriétaire, 5 fr.; Louis Praie, propriétaire, 5 fr.; N. Huet, propriétaire, 5 fr.; G. Masquelier, propriétaire, 5 f.; Alexandre Cauliez, propriétaire, 5 fr.; Delaune, propriétaire, 6 fr.; Houzé de l'Aulnoit, propriétaire, 5 fr.; G. Steverynck, 5 fr.; Aldebert, directeur du Mont-de-Piété, 5 fr.; Lyon, recteur de l'Académie, 10 fr.; Labbe, marchand de primeurs, 1 fr.; G. Dufie, commerçant, 1 fr.; Corbillon, quincaillier, 1 fr.; Jean Carré, boucher, 1 fr.; E. Vasse, pharmacien, 2 fr.; Leloir, commerçant, 1 fr.; Doutreloux, commerçant, 1 fr.; Bacherrich, négociant, 1 fr.; Morlighem, entrepreneur, 2 fr.; Mirolr, commerçant, 1 fr.; Bonvalot, opticien, 2 fr.; Anonyme, commerçant, 1 fr.; J. Cochet, commerçant, 1 fr.; Mme Delobelle, propriétaire, 10 fr.; MM. Gilleron, marchand de fruits, 2 fr.; Cussac, négociant en porcelaine, 1 fr.; Morel-Goyer, négociant en ameublement, 2 fr.; Cardon, pâtissier, 1 fr.; Verwaele, modes, 2 fr.; V. Saint-Bonnal, commerçant, 1 fr.; E. Navet, commerçant, 1 fr.; Chaudat, commerçant, 2 fr.; Buffin, chimiste, 1 fr.; Baillin, commerçant, 1 fr.; Meier, brasserie, 1 fr.; Henri Christiean, coiffeur, 1 fr.; Anonyme, 2 fr.; anonyme, 2 fr.; anonyme, 1 fr.; de Callenstein, bijoutier, 2 fr.; Laignel, huilier, 1 fr.; Ramolite, tailleur, 1 fr.; Henri Lefilane, mécanicien, 1 fr.; Place, fabricant de caoutchouc, 1 fr.; Leleu, libraire, 1 fr.; Comère, négociant en fromages, 1fr.— Souscriptions de moins d'un franc, 5,45. — Total: 121 fr. 45. — Total des listes précédentes : 3405 fr. 10. — Total à ce jour : 3526 fr. 55.

Les souscriptions sont reçues au secrétariat, 39, rue Basse, et à la Caisse de l'Imprimerie Danel, 93, rue Nationale.

A SAINT-MAURICE

Un quinquagénaire frappe à coups de ciseaux

SON EX-AMIE, QUINQUAGÉNAIRE AUSSI

Un drame qui n'aura heureusement pas de conséquences graves, a mis, hier, en émoi le paisible quartier de Saint-Maurice.

Un nommé Emile Simon, 51 ans, originaire de Sorel-Mousse (Heure-et-Loir), représentant de commerce, a, après une discussion avec son ancienne amie, Marie Rollin, 52 ans, née à Laroche (Luxembourg), frappé cette dernière de six coups de ciseaux.

Chacun donne sur cette affaire des renseignements tout à fait contradictoires. Voici ceux que nous communique une amie de la dame Rollin.

Liaison tardive

Il y a six ans environ, alors qu'il était employé en qualité de comptable chez M. Rollain, libraire à Bruxelles, Emile Simon, âgé de 45 ans, faisait à Cureghem, faubourg de la capitale belge, la connaissance de Mme Marie Rollin, 47 ans, hôtelière, rue Eloi, 18.

Des relations étroites l'eurent bientôt à comptable et l'hôtelière. Il y a deux ans et demi environ, Simon ayant démontré que la vie était beaucoup plus facile en France qu'en Belgique, Mme Rollin consentait, sur les instances de son nouvel ami, à quitter Cureghem pour venir habiter Lille. Employé dès son arrivée en France en qualité de représentant chez M. Facq, tailleur, rue de l'Hôpital-Militaire, Simon gagnait dès le début les ressources nécessaires pour subvenir à ses besoins ainsi qu'à ceux de sa compagne. Mais le métier lui procurait, à son avis, trop d'ennuis.

A la vie active de représentant, Simon préférait maintenant la vie paisible et exempte de soucis. Il vint donc s'installer cafelier au n° 55 de la rue des Guinguettes, juste en face de la rue Rabelais. En prenant possession, au mois de mars 1907, de cet établissement assez petit mais très coquet néanmoins, il avait pensé que son unique travail consistait simplement à recevoir les clients et à boire avec eux. Son amie, sa servante comme il se plaisait à le déclarer dans son estaminet, devait accomplir le reste.

La servante se plaint

Surmepée par les travaux de toutes espèces qui lui incombaient, Mme Marie Rollin ne tarda pas à récriminer. Enfin, comme Simon ne craignait point devant les consommateurs de lui adresser de grossières injures, elle l'informa qu'elle partirait bientôt. Le 1er janvier, Mme Rollin quittait l'estaminet pour aller habiter une maison particulière, sise dans la même rue, au n° 26.

Désormais seul et obligé par le successeur M. Blondel, à quitter les lieux, Emile Simon venait habiter, après avoir vendu ce qui lui restait de son mobilier, au n° 31 de la place des Reignaux.

La solitude, malheureusement lui pesait. Complètement désemparé, abandonné par les amis à cause de son intempérance, l'ex-représentant tentait lundi matin une démarche près de son amie, dans l'intention de la ramener à de meilleurs sentiments et à se faire réaccepter.

Nourris-moi ou je te tue

« J'exige que tu me nourrisses, dit-il, en arrivant chez elle. Si tu ne le fais pas, je te ferai ton affaire ».

Comme ses menaces ne semblaient nullement intimider Mme Rollin, Simon ajouta : « Vois, nous sommes seuls, et avec ce couteau, je pourrai te tuer sans que personne n'en sache rien ».

Simon n'alla cependant pas jusqu'à l'exécution de son projet. Il abandonna le couteau qu'il brandissait au-dessus de la tête de sa victime, et sortit...

Rentré dans sa chambre, il lui écrivit une lettre, dans laquelle il lui renouvelait les propos qu'il avait précédemment tenus.

Toute autre que Mme Rollin se fut tenue sur ses gardes et eût aussitôt informé la police, mais elle n'en fit rien et se contenta d'attendre les événements.

Le drame

Jeudi matin, vers onze heures, assise dans sa cuisine, elle cousait à la machine à coudre, tandis que sa nièce, Alice Rouard, vaquait aux travaux du ménage, quand la porte s'ouvrit tout à coup, livrant passage à Emile Simon.

Immédiatement il se dirigea vers Mlle Alice Rouard et lui remit une lettre. La jeune fille allait la déposer sur une table, quand sa tante demanda qu'elle la lut.

Ses menaces ne me font pas peur, s'écria-t-elle, décachète-la. La lecture venait d'être terminée et l'ancienne hôtelière allait expulser son ancien ami, quand Simon, furieux de se voir ainsi mis à la porte, s'élança vers la machine à coudre, et s'emparant d'une paire de ciseaux, en frappait à six reprises Mme Rollin. Les coups avaient été portés avec une telle vigueur que le sang gicla sur la porte et sur les murs. Blessée près de la tempe, au cou, sur la tête, et à la main gauche, la blessée qui perdait du sang en abondance, tomba sur le sol.

Mlle Rouard, que l'émotion avait clouée sur place, se précipita au secours de sa tante. Tandis qu'elle lui prodiguait des soins, le meurtrier, les yeux complètement hagards, prenait la fuite vers Lille.

Après avoir pris dans sa chambre une somme de trente francs, il se rendit dans un cabaret voisin, et informa la tenancière du méfait qu'il venait de commettre et lui annonça qu'il allait se constituer prisonnier. Quelques instants plus tard, il se présenta à M. Charlet, inspecteur de police.

A son air, l'inspecteur le prit tout d'abord pour un déséquilibré. Il téléphona au poste du 5e arrondissement et fut averti en effet qu'un drame venait de se dérouler rue des Guinguettes.

Autre son de cloche

On a vu, par les déclarations que nous fit l'amie de la dame Rollin, que Simon était le plus détestable des hommes. Si on en croit maints camarades de l'ex-représentant, ce dernier jouissait d'une excellente réputation, bien qu'étant quelque peu alcoolique, et ceux-ci sont unanimes à déclarer que Simon dépensa toute sa fortune, pour créer à son amie une honorable situation. La dame Rollin ne répondit pas à son amitié, et le premier janvier, alors qu'il était en voyage, elle lui vendit tout son mobilier, céda l'établissement à une de ses amies qu'elle avait connue en Belgique, pour venir habiter ensuite au n° 26 de la rue des Guinguettes. C'est à la suite de cette vente, que Simon, très furieux, conçut le plan de se venger. On sait le reste.

Ramené au commissariat du 9e arrondissement, l'inculpé a été dans l'après-midi, interrogé par M. Proy, commissaire du quartier.

Simon a vivement regretté l'acte qu'il avait commis et déclaré qu'il avait frappé son ancienne amie, parce que cette dernière lui avait vendu tout son mobilier et refusé de le recevoir.

Les blessures de Mme Rollin, qui sont soignées par M. le docteur Christmens, n'intéressent aucun organe essentiel et on espère que dans une vingtaine de jours, la victime sera complètement remise. L'ancienne hôtelière l'a néanmoins échappé belle et il s'en est fallu de peu qu'elle n'ait eu la tempe transpercée par l'arme. La pointe des ciseaux, dont s'est servi l'inculpé, n'a pu être découverte et on ignore comment Simon s'en est débarrassé. Simon sera ce matin déféré au parquet.

LE FEU

Rue Colbert

Un incendie qui aurait pu prendre de grandes proportions sans la prompte intervention de courageux sauveteurs, a éclaté jeudi, vers deux heures de l'après-midi, dans une chambre à coucher de M. Beudaert, marchand de vieux métaux, rue Colbert, 182. Mme Beudaert gravissait l'escalier menant au premier étage, quand elle aperçut tout à coup de la fumée s'échappant d'un appartement sis sur le derrière de l'habitation. Elle donna aussitôt l'alarme. M. Sézille de Mazancourt, accompagné de ses deux fils, ainsi que du sous-brigadier Vanneufville et de l'agent Faucompréz, arrivèrent aussitôt sur les lieux et avec un dévouement digne d'éloges, firent tous leurs efforts pour combattre l'incendie qui avait déjà détruit un lit, une garde-robe, des chaises et un lavabo se trouvant dans la pièce. Ils eurent bientôt raison du feu et quand les pompiers de la rue Malus et de la rue d'Isly arrivèrent sur les lieux, tout était terminé. Les dégâts, couverts par une assurance, s'élèvent à quatre cents francs environ. On ignore exactement quelles sont les causes de l'incendie, mais il y a tout lieu de supposer qu'elles sont dues à un vice de construction de la cheminée.

Rue Adolphe-Werquin

Jeudi, vers midi et demi, Mme Loucheux habitant au second étage du n° 24 de la rue Adolphe-Werquin était en train de dîner, lorsque tout à coup une partie du plafond tomba sur la table où elle mangeait. Immédiatement une fumée épaisse envahissait son appartement. Elle appela aussitôt des voisins et en leur compagnie, monta au troisième étage. Mme Loucheux constata avec surprise qu'une chambre inoccupée, située au-dessus de sa cuisine, était en flammes. Rapidement on courut chercher de l'eau et l'incendie put être rapidement circonscrit. Quand les pompiers de Fives arrivèrent sur le théâtre de l'incendie, tout danger était écarté. Comme le premier, ce feu doit être attribué à une cheminée mal construite. Le propriétaire de l'immeuble, M. Herreng, demeurant rue d'Artois, 142, a fait immédiatement réparer les dégâts causés par les flammes.

Un enfant décapité

PAR UN TRAIN

En jouant sur les remparts du boulevard de Lorraine, un gamin roule sur les rails au moment où un train passe

Un horrible accident s'est produit jeudi après-midi boulevard de Lorraine, à proximité de la rue Carnot. Un garçonnet de sept ans et demi a été littéralement décapité par les roues du train de ceinture n° 4040.

Voici dans quelles circonstances :

Le jeune Julien Bécourt avait quitté vers midi le domicile de ses parents, 18, rue de Bône, pour aller porter, en compagnie de son frère, âgé de 9 ans, le déjeuner de sa sœur qui travaille à l'usine Crépy. En route, sur le boulevard de Lorraine, le gamin rencontra un petit voisin, le jeune Hénon. Il laissa son frère continuer seul son chemin et resta à jouer. On sait que le train de ceinture passe à un mètre environ du boulevard. Le gamin s'amusait à glisser sur la pente humide d'un talus. Mais, le jeu il s'étourdit et ne remarqua pas l'arrivée d'un train. Il continua son exercice et vint tomber la tête sur le rail entre deux roues d'un wagon au milieu du convoi.

Des personnes qui de loin avaient vu l'horrible chose levèrent les bras et poussèrent des cris d'épouvante. Le mécanicien, M. Boisson, devina un malheur et fit stopper son train, mais hélas, il était trop tard, trois wagons avaient eu le temps déjà de passer sur la tête de l'enfant et l'on ne releva qu'un cadavre au visage en bouillie.

Le jeune Hénon, épouvanté, avait pris la fuite.

On transporta le petit mort dans une maison voisine. Un médecin qu'à tout hasard on avait fait prévenir, y constata le décès en même temps que M. Villon, commissaire du 5e arrondissement, ouvrait une enquête sur l'accident. Comme on ne possédait aucun renseignement sur l'identité du mort, on le transporte à la Morgue. Les agents de M. Villon battirent ensuite le quartier sans succès.

Ce ne fut que vers le soir qu'on put connaître le nom de l'infortuné gamin.

M. Bécourt, étonné de l'absence prolongée de son fils s'inquiétait de la rumeur publique annonçant l'accident du boulevard de Lorraine, lorsqu'il reçut la visite de M. Hénon. Celui-ci avait les mêmes pressentiments que son voisin. Ces pressentiments lui venaient de l'attitude de son fils. Rentré chez lui après l'accident dont avait été victime son camarade, le jeune Hénon avait une mine si attristée et si embarrassée que ses parents s'en inquiétèrent. Ils le pressèrent de questions mais le gamin se réfugia dans un coin de la maison et se renferma dans le plus complet mutisme. Le sachant ami du jeune Bécourt, M. Hénon se demanda si le garçonnet décapité boulevard de Lorraine ne serait pas ce dernier et si son fils n'avait pas été témoin de l'horrible accident. Il vint donc faire part à M. Bécourt du soupçon qu'il avait. A partir de ce moment, le malheureux père ne doute plus du sort de son fils. Il se rendit au commissariat du 5e arrondissement et devant le signalement du mort, acquit la certitude que ses pressentiments étaient exacts. Peu d'instants après, il était à la Morgue et reconnaissait le cadavre.

Le malheur frappe une honnête et nombreuse famille. M. Bécourt est père de sept enfants dont cinq sont nés d'un premier mariage. La fin tragique du petit Julien Bécourt a profondément émotionné les habitants de la rue de Bône et du boulevard de Lorraine.

Serait-ce l'évadé de la maison d'arrêt ?

La police parisienne a arrêté ces jours derniers à Paris, un individu, qui, profitant de l'inattention de certains chauffeurs d'automobiles, se précipitait vers les pneus attachés à l'arrière des véhicules et se hâtait de les emporter.

Ce voleur ayant refusé de faire connaître son identité, craignant sans doute qu'on ne découvre à son actif quelque autre méfait, serait, selon la police de sûreté lilloise, un nommé Joseph Weynans, originaire de Bruxelles, qui, arrêté à Lille pour vol de pneus dans un garage de la rue Inkermann, s'est évadé quelques jours plus tard de la maison d'arrêt où il avait été incarcéré.

Désireux d'aider la police parisienne dans ses recherches, M. Parisot, chef de la sûreté, a envoyé à M. Hamard, chef de la sûreté, la photographie, la fiche anthropométrique et tous les renseignements nécessaires pour terminer si le voleur de pneus pincé à Paris est bien celui qui s'échappa de la prison de Lille, où il avait à faire une condamnation de quatre mois.

L'heure de la douloureuse

Trois amis : Hippolyte Hanot, charpentier, rue du Rouge-Debout, 2 ; Arthur Laléte, déménageur, 23 bis, rue des Robleda, et Gustave Clabaut, déménageur, 18, rue Saint-Eloi, se rendirent chez un quatrième ami, Théo Spille, cabaretier, rue du Vieux-Marché-aux-Moutons, 22. Il faut dire, bien que cela soit d'une rare évidence dans la suite de ce récit, que les quatre hommes sont unis par leur amour commun du sport de la lutte.

Après les poignées de main de l'arrivée, on entoura le comptoir et l'on but des « tournées » d'apéritifs. Quand tous les convives eurent chacun leur « tournée » à payer, on remisa les verres. Chacun sortit son portemonnaie. Celui de Clabaut était vide ! Impossible d'écrire les injures dont le malheureux fut accablé. Comment, venir au café avec des copains, alors qu'on n'a même pas deux sous pour leur payer un verre !

L'indignation des malheureux était à son comble. Clabaut ne la goûta pas. Se souvenant que les sports ne valent que par leur application pratique dans la vie, il voulut faire taire les braillards et commença par Hanot, auquel il envoya un formidable coup de tête dans le visage.

Le signal du pugilat ayant été donné, la mêlée fut générale et les quatre amis se firent une distribution de coups de poing. En sa qualité de maître du logis, Spille se distingua. Laléte reçut son crâne en pleine figure !

L'algarade se termina au poste du 3e arrondissement, par la comparution des délinquants devant M. Guyot.

Hanot seul a porté plainte. La sérieuse contusion qu'il porte au-dessous de l'œil gauche, ne lui a pas permis, comme aux autres, de pardonner et d'oublier les injures.

Pour l'hygiène et l'économie, chauffez-vous avec les merveilleux Foyers à gaz Engels, 67, rue Nationale, Lille. Pour éviter les contrefaçons, exigez le nom Engels. 42926

ARRESTATION D'UN ESCROC BELGE

En vertu d'un mandat d'arrêt du parquet de Bruxelles, les agents de sûreté Mordacq et Hazebrouck ont arrêté, mercredi soir, vers six heures, rue du Molinel, un nommé Louis-Joseph Rutten, né à Liefire (Belgique), recherché pour faux, usage de faux et escroqueries.

UNE CHUTE DANS LA NEIGE

M. Léon Roger, 33 ans, emballeur, rue de Fives, 167, et employé chez M. Caron, rue de la Clef, 24, se dirigeait mardi après-midi, à trois heures et demie, vers la place de Strasbourg. Porteur d'un paquet, il pataugeait dans la neige, quand, tout à coup, il glissa et tomba sur le pavé. Dans sa chute, M. Roger s'est fait une entorse au genou droit. Après avoir reçu les soins nécessités dans une pharmacie voisine, il a été transporté à l'hôpital de la Charité. Comme d'habitude, la voiture d'ambulance, réclamée pour le transfert du blessé n'est arrivée que deux heures après l'accident.

Parapluies-Cannes, 52 bis, r. Esquermoise. 42922

UNE CHUTE

Mardi, Mme Vve Marcellus, âgée de 76 ans, demeurant boulevard de Lorraine, a fait une chute à proximité de son domicile et s'est brisé le poignet droit. M. le docteur Millat a opéré la réduction de la fracture et ordonné son transport à l'hôpital de la Charité.

VOL DE PLOMB

On a constaté, à la gare de Fives, la disparition de dix lingots de plomb, pesant chacun 10 kilos et marqués « Dyerpell, raffineux ». On ignore quels sont les auteurs de ce vol et la police a ouvert une enquête. Les lingots de plomb avaient une valeur de deux cent dix francs.

LES PETITS JEUX

Savez-vous ce qu'est que le jeu de bonneteau ? Si c'est non, gardez-vous de l'apprendre car c'est un jeu auquel on perd toujours. Un malheureux qui, ces jours derniers, se laissa tenter par l'appât des cartes et les offres alléchantes de deux individus qui les lui présentaient dans un estaminet, 4, rue du Marché-aux-Bêtes, y perdit deux cents francs. Indignés par ce qu'elle considérait à juste titre comme un vol, la cabaretière a informé du fait la police qui recherche les deux compères amateurs de jeu de bonneteau... pour les autres. Ceux-ci ont jugé prudent de ne plus reparaître à l'estaminet où ils firent leur dupe.

LES DEUX MÉNAGÈRES ET LE RUISSEAU

Mercredi après-midi, une femme se présentait au commissariat du 8e arrondissement et offrait aux regards de M. Delattre un crâne ensanglanté. C'était l'œuvre, disait-elle, d'une voisine acariâtre. M. Delattre crut à la plaignante de revenir plus tard si elle le voulait et munie de l'indispensable certificat médical. Vers huit heures du soir, la femme revint avec le papier qui non seulement attestait une blessure, mais l'expédiait à l'hôpital Saint-Sauveur. M. Delattre ouvrit aussitôt une enquête et apprit les faits suivants :

Julia Branke, veuve Pasquetia, 46 ans, ménagère, habitant rue du Grand-Balcon, cité Peckeu, 11, balayait son ruisseau mercredi, vers midi, lorsque sa voisine, Elodie Thomas, 29 ans, s'étant de voir des salades passer devant le seuil de sa porte. Elle fit à Mme Branke une observation que Mme Branke prit mal et les deux dames se mirent à s'invectiver sur le ton habituel des ménagères en courroux au bord d'un ruisseau. Mais la patience n'est pas la vertu domminante de Mme Elodie Thomas, et en pas cinq minutes que l'altercation, quand elle se jeta sur Mme Branke, porta à la tête un violent coup de tête. On ne l'a plus revue. On pense qu'elle s'est réfugiée à Pomalin ou elle a des parents. La police la recherche. L'état de la veuve Panquetia, n'est pas grave.

IL LA VIT FUIRE

M. André Cliquennois, agent d'assurances, demeurant rue Barthélemy-Delespaul, 5, déposait, jeudi, vers midi, sa bicyclette à l'angle de la facade de l'Esplanade et de la rue Princesse. Il sortait après une absence de quatre ou cinq minutes d'une maison qui l'avaient appelé ses occupations, quand il constata que sa machine avait disparu. Un soixante mètres plus loin, un individu, vêtu d'un bourgeron bleu et coiffé d'une casquette, l'emportait à toute vitesse. M. Cliquennois cria au voleur, et courut après le malfaiteur, mais ce dernier ne put malheureusement pas être rejoint. Le bénéfice avait une valeur de 250 francs. La victime a immédiatement porté plainte et donne le signalement du cambrioleur.

LES SURPRISES DU RETOUR

S'étant absenté du 29 décembre au 5 janvier, M. Henri Delbarre constata en rentrant possession de son logis, 46, rue de Douai, que des malfaiteurs avaient profité du laps de temps à profit. Plusieurs objets avaient été du goût des cambrioleurs qui avaient enlevés. M. Delbarre n'a pu que porter plainte au commissariat du 3e arrondissement, qui recherche les auteurs du vol.

AU PARQUET

Le voleur de montre

M. Rutillet, demeurant rue d'Inkermann, était allé, ces jours derniers, chez un de ses amis, M. Watelier, à Emmerin, pour réparer une machine à vapeur. Il avait déposé sur un établi, une montre servant à compter la vitesse des autos et valant cent cinq francs, quand à sa sortie il s'aperçut que le tocsante avait disparu. Une enquête fut ouverte et sur un mandat d'arrêt délivré par M. Houzir, juge d'instruction, le police s'apprêtait à arrêter un nommé Henri Mercier, 27 ans, demeurant à Emmerin. Interrogé jeudi soir par le magistrat instructeur, l'inculpé a nié énergiquement.

Voleur et expulsé

Le 26 décembre, comparaissait devant le Tribunal correctionnel de Lille, un nommé Alfred Minesse, 31 ans, demeurant à Bruxelles, inculpé d'infraction à un arrêté d'expulsion. Cet individu allait être relâché, quand hier M. Houzeix, juge d'instruction, apprit que le détenu était recherché pour un abus de confiance commis chez Mme Demery, ganterie, rue de Châtenay, à Tourcoing. Interrogé présentement chez notre dernière comme employé au peignage de la Tossée, il parvenait à se faire délivrer une bicyclette appartenant au moyen de la tromperie de l'estaminet.

Conduit jeudi après-midi devant le magistrat instructeur, Minesse a refusé de se connaître le vol.

Nécessaire à comparaître prochainement devant le Tribunal correctionnel pour ce second méfait.

Après le Conseil de guerre, la Correctionnelle.

Jeudi matin, vers neuf heures, Joseph Wibrecq, 40 ans, de Saint-Sauvé, demeurant à Fourmies, qui ces jours derniers avait comparu devant le Conseil de guerre pour insoumission, allait, très heureux, franchir la porte de la caserne, quand il trouva devant lui deux gendarmes qui lui mirent la main au collet. Walbrecq était recherché comme complice d'un vol de vêtements chez M. Baillière, commune de Civray, près de Civray. Amené devant M. Houzeix, juge d'instru